



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/WP/184  
28 septembre 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme  
Quarante-cinquième session  
Genève, 12-15 septembre 2005

**Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme  
sur sa quarante-cinquième session**

*tenue au Palais des Nations, à Genève, du 12 au 15 septembre 2005*

**TABLE DES MATIÈRES**

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Projet de décision approuvé et conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail à sa quarante-cinquième session .....	2
II. Déclarations liminaires.....	5
III. Décisions du Groupe de travail .....	12
IV. Questions d'organisation.....	13
<i>Annexes</i>	
I. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Groupe de travail.....	14
II. Participation .....	15

## Chapitre I

### PROJET DE DÉCISION APPROUVÉ ET CONCLUSIONS CONCERTÉES ADOPTÉES PAR LE GROUPE DE TRAVAIL À SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

#### A. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

##### Projet de décision soumis au Conseil du commerce et du développement

*Le Conseil du commerce et du développement,*

1. *Prend note* avec satisfaction des améliorations apportées à la présentation du rapport sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED, et *prie* le secrétariat d'apporter de nouvelles améliorations à l'information figurant dans l'annexe I du rapport et en particulier de présenter une évaluation des progrès réalisés par rapport aux objectifs;

2. *Souligne* l'importance d'une plus grande efficacité et pérennité des activités de renforcement des capacités, à cet égard *remercie* les donateurs bilatéraux et multilatéraux de leur soutien continu et de leurs contributions aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED, et *invite* les donateurs, et les donateurs potentiels en mesure de le faire, à soutenir les efforts déployés par la CNUCED pour mener à bien un programme efficace de coopération technique;

3. *Prie instamment* le secrétariat d'assurer une coordination systématique entre les activités opérationnelles de la CNUCED, les activités de recherche et d'analyse variées du secrétariat et les délibérations intergouvernementales, de façon à garantir un impact cohérent et effectif de la coopération technique de la CNUCED dans les domaines interdépendants du commerce, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, et de sa vision intégrée et multidisciplinaire des questions de commerce et de développement;

4. *Prie* le secrétariat d'intensifier ses consultations avec les bénéficiaires potentiels de l'assistance de la CNUCED au moment de l'élaboration des descriptifs de projet, afin que les activités proposées répondent bien à la demande des bénéficiaires et correspondent à leurs buts et objectifs de développement;

5. *Se félicite* de ce qu'une grande partie de l'assistance technique de la CNUCED soit réalisée sous la forme d'activités interrégionales, et *prie instamment* les donateurs de continuer de soutenir ces activités;

6. *Note* qu'un tiers du total des ressources en 2004 a servi à fournir une assistance aux pays les moins avancés (PMA), dont les besoins spéciaux exigent une attention particulière, et *compte* sur la poursuite et l'intensification des efforts à cet égard;

7. *Affirme* qu'il faut garantir une répartition équitable des ressources entre les différentes régions en développement pour l'ensemble des activités de coopération technique;

8. *Prie* le secrétariat de faire rapport à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment la résolution 59/250 du 17 décembre 2004 relative aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, s'agissant en particulier de l'assistance technique au niveau des pays;

9. *Note* avec satisfaction les efforts déployés par la CNUCED pour mobiliser des fonds, et *observe* que la mobilisation de fonds à la CNUCED pourrait être renforcée par l'adoption de mesures visant à améliorer les modalités actuelles pour établir un système plus cohérent, mieux coordonné et englobant toutes les divisions du secrétariat;

10. *Prie* dans ce contexte le secrétariat de fournir de plus amples renseignements sur les options disponibles pour améliorer le système de financement de l'assistance technique et le rendre plus prévisible, et notamment d'étudier les possibilités de mettre en place un système thématique, pluriannuel et reposant sur les contributions de multiples donateurs;

11. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de renforcer la cohérence des programmes et des activités de coopération technique, ainsi que la participation conjointe de différentes divisions du secrétariat à leur exécution, y compris de rationaliser les projets en vue d'améliorer la réalisation globale d'activités de coopération technique, et de faire rapport à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique sur les progrès réalisés à cet égard, et en particulier *demande* une information détaillée sur tous les projets qui ont été classés ou pour lesquels aucune activité n'a été entreprise par la CNUCED au cours des trois dernières années;

12. *Prie* le secrétariat de faire rapport, à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de São Paulo et sur la contribution de la CNUCED à d'autres processus multilatéraux, régionaux et interrégionaux grâce à son assistance technique, et à cet égard de déterminer d'éventuelles priorités opérationnelles;

13. *Demande* un renforcement de la coopération entre les différents prestataires d'assistance technique liée au commerce afin de proposer de meilleurs services aux bénéficiaires et d'utiliser pleinement les arrangements institutionnels existants;

14. *Prie* le secrétariat d'assurer un suivi adéquat de l'application de la présente décision et de faire rapport au Groupe de travail au plus tard à sa quarante-septième session.

*170<sup>e</sup> séance plénière  
15 septembre 2005*

**B. Évaluation des activités de coopération technique: Évaluation approfondie des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux**

**Conclusions concertées**

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

*Ayant examiné l'évaluation approfondie des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux, présentée dans le document TD/B/WP/182,*

1. *Adresse ses remerciements* à l'équipe d'évaluation indépendante pour son rapport d'évaluation, ainsi qu'au Gouvernement norvégien pour sa contribution financière à l'évaluation;

2. *Se déclare généralement satisfait* des résultats des cours de formation à ce jour, s'agissant en particulier de l'approche intégrée et coordonnée qui en est la spécificité, et *invite* le secrétariat à poursuivre ses efforts à cet égard;

3. *Note* en particulier la nécessité d'un financement plus prévisible des cours, *prie* le secrétariat d'étudier les moyens de dispenser régulièrement six cours régionaux pendant un exercice biennal, et *prie* le secrétariat de lui faire rapport à sa prochaine session;

4. *Note* également l'importance du suivi pour garantir la pérennité de l'impact grâce, notamment, au maintien d'échanges et de relations, y compris avec d'anciens participants, et à l'établissement de partenariats avec des institutions régionales et locales, et *invite* le secrétariat à redoubler d'efforts à cet égard;

5. *Invite* le secrétariat à poursuivre ses efforts pour dispenser les cours dans les langues de l'ONU correspondant aux besoins des participants; dans le même ordre d'idées, toute la documentation nécessaire devrait être fournie dans la langue des participants aux fins d'une efficacité maximale des cours;

6. *Fait siennes* les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation, et *prie* le secrétariat de lui faire rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations au plus tard à sa quarante-septième session;

7. À cet égard, pour s'acquitter pleinement de son mandat, l'Organe consultatif devra entretenir des contacts adéquats avec le secrétariat et obtenir de celui-ci une information pertinente et actualisée; le président de l'Organe consultatif *est invité* à faire rapport au Groupe de travail à sa quarante-septième session sur les progrès accomplis à cet égard;

8. *Réaffirme* l'importance du processus d'évaluation à la CNUCED, *se félicite* de la participation active du secrétariat en l'occurrence, qui a permis d'élaborer un outil précieux au bénéfice de toutes les parties intéressées, *compte* sur une coopération tout aussi positive à l'avenir et, à cet égard, *demande* que des ressources humaines adéquates soient assurées pour la coordination des évaluations futures.

*170<sup>e</sup> séance plénière  
15 septembre 2005*

## Chapitre II

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que la documentation établie pour la session en cours du Groupe de travail indiquait les éléments de la structure financière des ressources extrabudgétaires de la CNUCED et la répartition thématique et géographique des contributions des États membres, ainsi que les incidences du Consensus de São Paulo sur les activités de coopération technique. Il espérait que le Groupe de travail approuverait l'adoption d'une plus forte concentration thématique des fonds d'affectation spéciale sur les quatre principaux domaines d'activité de la CNUCED, comme demandé dans la stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée par le Conseil du commerce et du développement en 2003. Cela était nécessaire pour éviter un morcellement des fonds d'affectation spéciale entre une trop grande diversité de projets. Après avoir remercié les donateurs bilatéraux et multilatéraux, le Secrétaire général adjoint a déclaré que quatre éléments joueraient un rôle fondamental dans la coopération technique de la CNUCED au cours des prochains mois et des prochaines années: a) la mesure dans laquelle les activités de coopération technique pourraient façonner la mise en œuvre du Consensus de São Paulo; b) l'incidence des réformes en cours des activités de l'ONU pour le développement; c) l'attention accrue accordée aux concepts d'appropriation/maîtrise, de durabilité et de prévisibilité des activités; d) les conséquences de la diversité de fournisseurs d'assistance technique liée au commerce du point de vue de la qualité, de la répartition de ressources rares et de la cohérence avec les stratégies de développement des pays bénéficiaires.

2. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, l'évaluation approfondie cette année concernait les cours de formation sur les «grands problèmes économiques internationaux», prévus au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. Ces cours visaient désormais toutes les régions. Les deux principales caractéristiques de toute évaluation approfondie à la CNUCED étaient l'indépendance de l'équipe d'évaluation externe, qui avait toute liberté quant au contenu de l'évaluation et de ses recommandations, et une approche participative en vertu de laquelle, outre un évaluateur professionnel, deux évaluateurs, l'un d'un pays bénéficiaire et l'autre d'un pays donateur, participaient *ès qualités*. Le Secrétaire général adjoint a remercié le Gouvernement norvégien de sa contribution au financement de l'évaluation. L'équipe d'évaluation présenterait son rapport au Groupe de travail sous sa propre responsabilité, et celui-ci déciderait si le secrétariat devait ou non en suivre les recommandations. Une autre évaluation approfondie venait d'être réalisée, sur le programme de renforcement des capacités concernant les questions relatives aux accords internationaux d'investissement, dont les résultats pourraient être rapidement mis à la disposition des délégations intéressées.

3. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le rapport du secrétariat sur la coopération technique en 2004 montrait les trois principales caractéristiques des ressources extrabudgétaires de la CNUCED, qui ensemble déterminaient la qualité, le volume et l'étendue des activités de coopération technique. Tout en remerciant au nom de son groupe tous les donateurs de leur soutien financier, il a dit qu'il était nécessaire de réfléchir aux implications des contributions individuelles et volontaires. Ces contributions devaient garantir que les programmes d'assistance répondent pleinement aux besoins des pays bénéficiaires. Un juste équilibre devait donc être trouvé entre les plans et politiques de développement des pays bénéficiaires et les domaines prioritaires

des programmes d'aide au développement des donateurs. La prévisibilité et la disponibilité des ressources extrabudgétaires étaient étroitement liées à cet équilibre. Les décisions des donateurs concernant l'affectation des fonds devraient reposer sur un mécanisme de financement pluriannuel axé sur des priorités thématiques. Le représentant a noté avec satisfaction que plus de la moitié de l'assistance technique fournie par la CNUCED concernait des activités interrégionales; il espérait que les donateurs continueraient de soutenir de telles activités.

4. Trois éléments spécifiques de l'assistance technique de la CNUCED devaient retenir l'attention du Groupe de travail. Premièrement, l'assistance de la CNUCED était profondément enracinée dans les travaux de recherche de l'organisation et s'enrichissait aussi des travaux et délibérations de ses organes. Il faudrait envisager un renforcement des interactions entre les trois principales fonctions de la CNUCED et un plus grand nombre de projets et de programmes interdivisions d'assistance technique. Le Service de la coopération technique devrait jouer un plus grand rôle afin d'assurer la cohérence et la coordination entre toutes les divisions de la CNUCED. Deuxièmement, l'assistance technique de la CNUCED devrait continuer d'être suffisamment flexible pour répondre à une évolution des besoins découlant de l'évolution des questions et problèmes de commerce et de développement, en conformité avec le Consensus de São Paulo. Troisièmement, l'assistance devait tenir compte des changements qui se produisaient au sein du système des Nations Unies, y compris l'actuel processus de réforme, et en ce qui concernait les activités concentrées sur tel ou tel pays. Il était important pour la CNUCED de contribuer à ces débats et processus afin de conforter le rôle prééminent en matière de développement qui était à juste titre le sien.

5. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le programme sur les «grands problèmes économiques internationaux» était le résultat de la forte volonté exprimée par les États membres à la dixième session de la Conférence, et le représentant se félicitait de ses incidences positives sur de nombreux pays en développement, ainsi que sur la CNUCED en tant qu'institution. Le Groupe des 77 souscrivait à l'orientation générale du rapport d'évaluation. Le programme devrait être renforcé en tant qu'activité phare de la CNUCED et devrait s'appuyer sur une base financière solide et prévisible. Les réunions et activités régionales étaient le meilleur moyen d'accroître le nombre de bénéficiaires de l'assistance technique de la CNUCED et d'élargir la coopération Sud-Sud. Les cours de formation régionaux devaient suivre l'actuel schéma régional. Le modèle d'Institut du commerce et du développement créé à Bangkok devrait être reproduit dans d'autres régions. Le Groupe des 77 soutenait le processus d'évaluation sous sa forme actuelle, avec la participation de représentants des pays donateurs et des pays bénéficiaires, et soulignait la nécessité d'apporter l'appui requis aux évaluateurs et au secrétariat pour les évaluations futures.

6. Le représentant d'**El Salvador**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que les besoins de sa région en matière de développement comportaient des différences, mais aussi des similitudes, avec ceux d'autres régions en développement, et que la CNUCED devait en tenir compte dans son assistance technique. Trois éléments revêtaient une très grande importance pour la région latino-américaine et caraïbe: premièrement, l'articulation entre croissance économique et politiques sociales dans un contexte d'équilibre macroéconomique; deuxièmement, l'assistance pour les négociations commerciales, en particulier compte tenu des processus simultanés de négociation devant être menés aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral; et troisièmement, les activités opérationnelles concernant les politiques d'investissement et les politiques de concurrence.

7. Concernant l'évaluation des cours sur les grands problèmes économiques internationaux, le représentant a rappelé que son groupe avait pris l'initiative à la dixième session de la Conférence de la mise en place de tels cours, et il se félicitait des bons résultats produits par cette initiative. La nécessité de renforcer le programme, ainsi que d'en améliorer encore la coordination avec les partenaires régionaux, ressortait à l'évidence du rapport d'évaluation, et le Groupe latino-américain et caraïbe soutenait donc vigoureusement les recommandations figurant dans le rapport; leur mise en œuvre devrait intervenir dès l'an prochain. Le processus d'évaluation à la CNUCED contribuait à l'optimisation des bienfaits que la coopération technique de la CNUCED apportait aux pays en développement, et il devait être poursuivi et renforcé.

8. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'à la quarante-troisième session du Groupe de travail son groupe avait indiqué sept points du Consensus de São Paulo auxquels il attachait une importance particulière, à savoir: le rôle et la pertinence des trois grands domaines d'activité et de compétence de la CNUCED; le renforcement des travaux de la CNUCED sur les questions macroéconomiques; l'intégration du concept de marge d'action dans les travaux de fond du secrétariat; la nécessité de continuer de promouvoir une plus grande cohérence du système économique mondial; l'élargissement du champ d'activité de la CNUCED concernant la dette et le financement du développement; l'application de la feuille de route établie dans le Consensus de São Paulo concernant le système commercial multilatéral, y compris des concepts tels que les critères de développement, les secteurs dynamiques et les aspects liés au développement du système commercial; et la nécessité de répondre aux besoins particuliers des pays en développement de transit. L'actuelle session du Groupe de travail était l'occasion d'examiner la mise en œuvre de ces priorités et la façon dont la CNUCED pouvait contribuer aux processus multilatéraux en cours, y compris les résultats de la soixantième session de l'Assemblée générale et de la Réunion plénière de haut niveau, ainsi que d'autres importantes initiatives régionales. La CNUCED pouvait contribuer en particulier à la mise en œuvre des résultats de la réunion régionale Asie-Pacifique consacrée aux OMD et à la Déclaration de Jakarta qui avait été adoptée à cette réunion, ainsi que du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique.

9. Cette session du Groupe de travail était la première grande réunion de la CNUCED à se tenir sous l'autorité du nouveau Secrétaire général, et elle serait l'occasion d'affiner les relations et les synergies entre la CNUCED et l'OMC, en particulier sur des aspects essentiels de l'assistance de la CNUCED tels que les liens entre recherche, activités de formation, conseils directifs et activités sur le terrain. Elle permettrait également de commencer à réfléchir à l'examen à mi-parcours, prévu l'an prochain, de la suite donnée à la onzième session de la Conférence.

10. Les projets d'assistance technique de la CNUCED devaient répondre à la demande des pays, engager la responsabilité de tous les participants et reposer sur une répartition régionale équilibrée, les ressources devaient être prévisibles, il fallait répondre aux besoins des pays ayant des problèmes particuliers, et dans le même temps la CNUCED devait continuer d'œuvrer au profit de tous ses membres. Le représentant a noté avec satisfaction que 16,3 % des dépenses totales en 2004 correspondaient à une assistance expressément fournie à des pays d'Asie et du Pacifique, et il s'est félicité de l'accroissement de la part des ressources affectées aux PMA.

11. Concernant l'évaluation du programme relatif aux grands problèmes économiques internationaux, l'expérience en Asie pour ce qui était de ce programme avait généralement été positive, même si les possibilités d'y participer avaient été quelque peu limitées. Il serait donc utile d'étudier les moyens d'obtenir une plus large participation en multipliant les occasions, et le Groupe asiatique soutenait donc vivement la recommandation d'améliorer l'assise financière et budgétaire du programme.

12. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que la coopération technique de la CNUCED jouait un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs de développement fixés dans les plans nationaux des États membres. Il attachait une valeur particulière à la vision intégrée du commerce, du développement et des questions connexes que la capacité d'analyse de la CNUCED pouvait fournir. La session du Groupe de travail était l'occasion d'identifier de nouveaux domaines d'activité de la CNUCED dans le contexte du Consensus de São Paulo. Le représentant a particulièrement souligné l'importance de l'assistance de la CNUCED visant à renforcer la capacité des pays en développement de participer valablement aux négociations économiques multilatérales, notamment dans le domaine du commerce. À cet égard, la CNUCED devrait bénéficier d'un financement accru pour renforcer la capacité des pays en développement de participer aux négociations commerciales multilatérales, et tirer pleinement parti du mémorandum d'accord signé avec l'OMC. Il y avait aussi de nombreuses questions concernant le développement qui ne faisaient pas encore partie du programme des négociations à l'OMC et pour lesquelles la CNUCED pouvait fournir une assistance, par exemple l'interaction entre commerce, dette et financement, et entre commerce et transfert de technologie. Ces nouveaux thèmes devaient être ajoutés aux activités de formation à la CNUCED. De plus, la CNUCED devait continuer de fournir un appui pour le renforcement de la coopération Sud-Sud, notamment dans le cadre du troisième cycle de négociations SGPC en cours et du Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique.

13. La capacité de la CNUCED d'exécuter des projets nationaux devait être renforcée par une coopération accrue avec les institutions qui disposaient d'une présence permanente dans les pays en développement, de façon que les compétences de la CNUCED en matière de commerce et de développement puissent contribuer efficacement à l'exécution des plans nationaux. Le représentant escomptait de nouvelles initiatives visant à élargir l'impact de l'assistance de la CNUCED au niveau des pays et au niveau régional, en coopération avec d'autres organisations.

14. Il a souligné la nécessité de veiller à une répartition équitable des activités de coopération technique, en accordant une attention particulière à l'Afrique. Si le volume de l'assistance technique en Afrique en 2004 avait augmenté, le niveau de cette assistance n'était cependant pas à la mesure des besoins du continent, et le représentant a instamment demandé aux donateurs d'intensifier leur généreux soutien. Il accordait une grande valeur à l'assistance fournie au niveau national dans des domaines tels que la réforme de l'administration douanière, la gestion de la dette et l'assistance technique liée au commerce et à l'investissement. Il a demandé aux donateurs de fournir un financement suffisant pour que le secrétariat puisse intensifier ses activités dans le secteur des assurances.

15. Concernant l'évaluation des cours sur les grands problèmes économiques internationaux, le représentant regrettait que la diffusion des cours régionaux prévus en 2005 pour les États arabes et les pays africains n'ait pu avoir lieu faute de financement. Il espérait que l'assise



financière du programme serait consolidée, compte dûment tenu de la nécessité de financer la participation des PMA, et il escomptait que priorité serait donnée à l'organisation de cours pour les régions considérées au cours du prochain cycle du programme. Le Groupe africain soutenait les recommandations contenues dans le rapport en général, et en particulier la recommandation d'améliorer la planification financière et budgétaire, ainsi que de renforcer le processus d'évaluation.

16. Le représentant du **Bénin**, s'exprimant au nom des **pays les moins avancés**, a noté avec satisfaction que plus de la moitié des activités de la CNUCED étaient réalisées au niveau interrégional, ce qui permettait à tous les pays en développement d'en bénéficier. Il a appelé les donateurs à maintenir leur appui aux activités interrégionales et a souligné à quel point il importait de continuer à accorder une attention particulière à l'assistance aux PMA. Sans les contributions volontaires, qui représentaient 80 % du total des ressources allouées à la coopération technique, les activités de la CNUCED seraient considérablement limitées. Le représentant a remercié les donateurs et les a exhortés à accroître leurs contributions.

17. Un juste milieu devrait être trouvé entre les travaux d'analyse et les activités opérationnelles de la CNUCED. À cet égard, il faudrait établir un lien entre les travaux de recherche et la coopération technique afin d'éviter toute dispersion des ressources destinées aux PMA. Une attention particulière devrait être accordée à la coordination des travaux d'analyse et à la redéfinition de la répartition des tâches entre les divisions de la CNUCED concernant l'assistance aux PMA. Enfin, l'objectif était de veiller à ce que les activités qui apportent une valeur ajoutée aux PMA bénéficient d'un financement suffisant et soient pérennisées.

18. La représentante du **Japon** a dit que la coopération technique était une des trois principales fonctions de la CNUCED et qu'il importait de procéder à un examen stratégique des activités de coopération technique à la lumière du Consensus de São Paulo, en tenant compte des intérêts de tous les partenaires. Concernant le point 4 de l'ordre du jour, elle a souligné l'attachement de sa délégation à l'évaluation des activités de la CNUCED, à tel point que son gouvernement avait financé de précédentes évaluations. Ce type d'exercice permettrait à la CNUCED de rendre la coopération technique plus efficace alors que ses ressources sont limitées, et le groupe chargé de l'évaluation devrait être renforcé en conséquence.

19. Selon le représentant du **Pakistan**, la coopération technique de la CNUCED se distinguait de celle d'autres organismes par son caractère descriptif plutôt que prescriptif, et portait sur diverses questions relatives au commerce et au développement tirées des travaux d'analyse de l'organisation. Le représentant a souligné la nécessité de mener des activités qui répondent aux demandes des bénéficiaires plutôt qu'aux impératifs des donateurs afin de veiller à ce que la CNUCED continue de s'attaquer aux difficultés rencontrées par les pays en développement, comme elle l'avait fait au cours des 40 dernières années. Les trois piliers des activités de la CNUCED devraient viser à aider les pays en développement à faire face à la hausse des prix du pétrole. Le représentant a aussi jugé important, compte tenu de son expérience du processus d'évaluation, que la CNUCED donne une meilleure image de ses programmes de coopération technique, qui tiennent pleinement compte de leur utilité et des résultats obtenus. Les pays en développement auraient besoin des activités opérationnelles de la CNUCED pour les aider à dialoguer avec les organisations internationales à vocation financière ou s'occupant de développement dans le cadre de la gouvernance économique mondiale.

20. Le représentant de la **Suisse** a félicité le secrétariat de la présentation des documents consacrés à la coopération technique. Il a particulièrement souligné la priorité accordée aux PMA, à la coopération Sud-Sud, aux projets de pays et à l'amélioration de la coopération entre divisions et entre organisations. Il notait avec satisfaction que les dispositions de la stratégie de coopération technique étaient conformes aux priorités énoncées dans le Consensus de São Paulo. Il se félicitait de l'augmentation des ressources allouées à la coopération technique et notait que l'accent mis sur les projets interrégionaux n'était pas incompatible avec la nécessité de mener des activités sur mesure dans les pays. La délégation suisse souhaitait avoir de plus amples renseignements sur l'évolution des activités interrégionales par rapport aux projets de pays. Le représentant notait avec satisfaction que les activités relatives aux trois piliers de la CNUCED étaient mieux intégrées et appelait les prestataires de services de coopération technique liée au commerce à mieux coordonner leurs efforts. Enfin, il a suggéré d'améliorer la manière dont étaient présentés les objectifs de chaque projet dans l'examen des activités par programme.

21. Les activités entreprises en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok représentaient un bon exemple de l'interaction entre les travaux de recherche et les activités opérationnelles. À cet égard, le représentant a souligné la nécessité de renforcer le rôle de l'Organe consultatif chargé de suivre l'application du paragraphe 166. Concernant l'évaluation des cours dispensés en application de ce paragraphe, le programme en question était un excellent exemple de coordination interne au secrétariat qui reposait sur l'avantage comparatif de la CNUCED – à savoir le traitement intégré des questions relatives au développement dans différents secteurs – et représentait un produit novateur et sans équivalent. Les efforts déployés par le secrétariat pour l'améliorer en permanence devraient être salués. Il importait désormais de donner suite à cette évaluation.

22. Le représentant de l'**Indonésie** s'est associé aux déclarations prononcées au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Groupe asiatique et de la Chine.

23. La représentante de **Cuba** a rappelé l'importance que la Conférence avait accordé, à sa onzième session, à la coopération technique, considérée comme une des principales activités de la CNUCED. Elle s'inquiétait de la tendance au bilatéralisme et de la faiblesse de l'assistance destinée à sa région. Afin d'être efficace, l'assistance devait répondre aux demandes des bénéficiaires. Des priorités devaient être définies dans les activités et celles-ci devaient être compatibles avec les exigences de chaque pays et région. La représentante a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux nouveaux secteurs et a lancé un appel pour que des ressources suffisantes soient allouées aux travaux entrepris dans le domaine des industries de la création. Des ressources suffisantes devaient aussi être affectées à la poursuite des activités menées en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. La représentante se félicitait de l'évaluation des cours sur les grands problèmes économiques internationaux, d'autant que son pays, qui avait récemment accueilli un séminaire régional, connaissait les enseignements théoriques et pratiques que les participants avaient tirés de ce programme. Elle souscrivait à la recommandation soulignant la nécessité d'allouer des ressources financières prévisibles au programme, et priait instamment le Groupe de travail d'adopter les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation.

24. Le représentant de l'**Éthiopie** a félicité la CNUCED pour ses programmes d'assistance technique; son pays avait largement bénéficié de ces activités et se réjouissait à l'avance d'un renforcement de la coopération. La CNUCED devrait accroître ses activités dans le cadre de son mandat, en particulier celles destinées à l'immense tâche que représente l'assistance aux pays africains et aux PMA. Dans ce contexte, le représentant accueillait avec satisfaction l'augmentation des ressources allouées aux PMA et demandait aux donateurs de redoubler leurs efforts dans ce domaine.

25. Le représentant du **Honduras** a appelé à une répartition équilibrée des ressources allouées à la coopération technique. Il a souligné l'importance des activités de renforcement des capacités menées en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et par l'intermédiaire de l'Institut virtuel de la CNUCED. Il a aussi appelé l'attention sur la nécessité de traduire dans les faits la notion de marge d'action. Les travaux de la CNUCED devraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement, en tenant compte des engagements pris par les États membres. Le représentant a remercié l'équipe d'évaluation et le secrétariat du rapport présenté, et a souligné que l'évaluation était un moyen important d'aider la CNUCED à travailler de manière judicieuse et efficace.

26. Le représentant du **Soudan** a lancé un appel pour que les contributions financières à la coopération technique de la CNUCED soient accrues et a exprimé le souhait d'être informé des ressources dont son pays pourrait bénéficier.

27. Le représentant du **Sénégal** a dit qu'il se félicitait de l'incorporation de deux projets importants dans la prochaine tranche de projets financés par le Compte pour le développement, à savoir: le développement de capacités locales de croissance en vue de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en Afrique et le renforcement des capacités nationales grâce au réseau universitaire de l'Institut virtuel. Il a aussi souligné l'importance des travaux menés par la CNUCED dans le domaine de l'assurance, et a demandé instamment que des ressources humaines et financières suffisantes leur soient allouées.

28. Le représentant du **Brésil** a dit que sa délégation soutenait les activités relatives aux industries de la création.

29. Le représentant de la **Norvège** constatait que les ressources financières allouées à l'assistance technique étaient restées stables en 2004, ce qui démontrait la confiance que les États membres avaient dans les activités de coopération technique de la CNUCED. Tout en se félicitant de l'augmentation de la part des PMA dans les dépenses totales de la CNUCED, il estimait que cette part devrait être portée à 40 %. La CNUCED pourrait bénéficier d'une coordination et d'une harmonisation accrues dans l'exécution de ses activités de coopération technique, en particulier en réduisant le nombre de petits projets et en créant des fonds d'affectation spéciale de portée plus large et à caractère thématique.

### **Séances informelles**

30. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour en séances informelles.

### Chapitre III

#### DÉCISIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

31. À sa 170<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le 15 septembre 2005, le Groupe de travail a approuvé un projet de décision sur le point 3 de l'ordre du jour, pour soumission au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-deuxième session, et a adopté des conclusions concertées sur le point 4 (voir le chapitre I).
32. Il a également approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-sixième session (voir l'annexe I).
33. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a déclaré que le Groupe de travail était unique en son genre dans le système des Nations Unies, car la CNUCED faisait partie intégrante du Secrétariat de l'ONU mais le Groupe de travail examinait quand même son programme et son budget. Cela créait parfois des problèmes à l'égard des organes statutaires et du Secrétariat du Siège, mais l'expérience montrait que le Groupe de travail jouait un rôle utile en donnant à la Cinquième Commission des avis judicieux sur l'utilisation des ressources, et ses recommandations étaient pratiquement toujours suivies. Il fallait donc lui conserver son rôle, en particulier en ce qui concernait la coopération technique, pour laquelle les organes statutaires de New York n'avaient pas de mandat.

## Chapitre IV

### QUESTIONS D'ORGANISATION

#### **A. Élection du Bureau** (point 1 de l'ordre du jour)

34. À sa 169<sup>e</sup> séance plénière (séance d'ouverture), le 12 septembre 2005, le Groupe de travail a élu M. Dmitri Godunov (Fédération de Russie) Président et M. El Mostafa Ait Amor (Maroc) Vice-Président/rapporteur.

#### **B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux** (point 2 de l'ordre du jour)

35. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/180. L'ordre du jour était le suivant:

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de coopération technique de la CNUCED:
  - Évaluation approfondie des cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

#### **C. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement** (point 7 de l'ordre du jour)

36. À sa 170<sup>e</sup> séance plénière (séance de clôture), le Groupe de travail a adopté son projet de rapport (TD/B/WP/L.116), sous réserve des modifications qui pourraient être apportées aux résumés des déclarations, et a autorisé le rapporteur à établir la version définitive compte tenu des débats de la séance plénière de clôture.

**Annexe I**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUARANTE-SIXIÈME SESSION  
DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du chapitre relatif à la CNUCED du projet de cadre stratégique de l'ONU pour la période 2008-2009.
4. Examen du rapport demandé par le Groupe de travail à sa quarante-cinquième session, au paragraphe 3 de ses conclusions concertées.
5. Ordre du jour provisoire de la quarante-septième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

## Annexe II

### PARTICIPATION\*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Groupe de travail, étaient représentés à la session:

Bangladesh	Maroc
Bulgarie	Pérou
Chine	Philippines
Cuba	Roumanie
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Sénégal
Finlande	Suisse
Indonésie	Venezuela
Italie	
Japon	

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne font pas partie du Groupe de travail, étaient représentés à la session en qualité d'observateurs:

Algérie	Irlande
Allemagne	Israël
Angola	Jamahiriya arabe libyenne
Autriche	Lettonie
Bélarus	Madagascar
Belgique	Malaisie
Bénin	Mexique
Brésil	Népal
Colombie	Norvège
Danemark	Oman
Égypte	Pays-Bas
El Salvador	Pologne
Espagne	République de Corée
Éthiopie	République démocratique du Congo
France	République dominicaine
Grèce	République tchèque
Honduras	Soudan
Iran (République islamique d')	Zimbabwe

3. Un organisme intergouvernemental était représenté à la session: la Communauté européenne.

4. Un organisme des Nations Unies était représenté à la session: le Centre du commerce international.

-----

---

\* La liste des participants porte la cote TD/B/WP/INF.54.